FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom du produit: **SOLVANT VARSOL™ 3139**
Description du produit: Hydrocarbures de pétrole
Numéro SDS: 9074
Code de produit: 201560B05660
Emploi prévu: Solvant

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: **PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE, CHIMIQUES**
P.O. Box 2480, Station M
CALGARY, ALBERTA T2P 3M9 Canada

Numéro de téléphone 24 h/24	(800)424-9300 ou (703)527-3887 CHEMTREC
Téléphone d'urgence – Transports	(800)424-9300 ou (703)527-3887 CHEMTREC
Données techniques sur le produit	1-800-663-4109

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSIFICATION:

Liquides inflammables — catégorie 3
Cancérogénicité — catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique (système nerveux central) — catégorie 3
Danger par aspiration — catégorie 1

ÉTIQUETTE:
Pictogramme:





Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :
H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. H351 : Soupçonné de causer le cancer.

Conseils de prudence :
P201 : Obtenir des instructions spéciales avant d'utiliser. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : Mettre à la masse et relier le contenant et l'équipement de réception. P241 : Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242 : Utiliser des outils anti-étincelles. P243 : Agir pour prévenir les décharges électrostatiques. P261 : Éviter de respirer la bruine / les vapeurs. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/un écran facial.P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition ou de doute : Consulter un médecin. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : Ne PAS faire vomir. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, une mousse, une poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu.P403 + P235 : Ranger dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. P405 : Garder sous clé.P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Contient: SOLVANT STODDARD

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. Les vapeurs accumulées peuvent donner lieu à une vaporisation instantanée ou exploser si elles s'enflamment.

DANGERS POUR LA SANTÉ

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Une exposition répétée peut assécher ou gercer la peau

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets né fastes à long term l'environnement aquatique.

Identificateur de danger NFPA:	Santé:	1	Inflammabilité:	2	Réactivité:	0
Identificateur de danger HMIS:	Santé:	1*	Inflammabilité:	2	Réactivité:	0

REMARQUE: Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme une substance complexe.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
SOLVANT STODDARD	8052-41-3	100%	H226, H304, H336, H351, H401, H411

Composants dangereux contenus dans des substances complexes

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
ÉTHYLBENZÈNE	100-41-4	0.1 - < 0.5%	H225, H304, H332, H373, H401, H412
NAPHTALÈNE	91-20-3	0.1 - < 0.9%	H228(2), H302, H351, H400(M factor 1), H410(M factor 1)
NONANE	111-84-2	1 - < 5%	H226, H304, H336, H315, H400(M factor 1), H410(M factor 1)
PSEUDOCUMÈNE (TRIMÉTHYL-1,2,4 BENZÈNE)	95-63-6	1 - < 5%	H226, H304, H332, H335, H315, H319(2A), H401, H411

* Les concentrations sont en pourcentage massique sauf si la matière est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique. Les concentrations peuvent varier.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

INHALATION

Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme méthode de réanimation.

CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avant de les reporter.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonite chimique. Traiter la personne comme il se doit.

SECTION 5 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux: Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,, Vapeurs, fumées

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: 46°C (115°F) [ASTM D-56]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.8 LSE: 6.0
Température d'auto-inflammation: 260°C (500°F) [ASTM E659]

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Avertir les habitants des environs ou des zones sous le vent, ou les évacuer s'il y a lieu, en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la matière. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécéssaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondeurs à l'urgence..

Pour les intervenants en cas d'urgence : Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Il est recommandé de porter des gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne sont pas appropriés pour une utilisation d'urgence. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flames, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher l'inflammation dans des espaces confinés. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres expéditeurs. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10 °C ou plus, déployer des estacades de confinement et retirer le produit de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés quand la situation le permet. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de 10 °C ou si il est inférieur, déployer les estacades pour former une barrière qui protège les rives et laisser la matière s'évaporer. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact individuel. Le chauffage ou l'agitation de cette substance peut produire des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. À n'utiliser que dans un milieu bien aéré. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiant]

Température de transport: [Ambiant]
Pressure de transport: [Ambiant]

Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influer sur la conductivité de ce liquide.

ENTREPOSAGE

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Tenir le contenant fermé. Manipuler les contenants avec prudence. Ouvrir lentement afin de maîtriser le relâchement de pression qui peut se produire. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré. Les récipients de stockage doivent être mis à la terre et à la masse.

Les fûts stationnaires ou de transfert de matériel et l'équipement associé doivent être mis à la terre et connectés afin de prévenir une accumulation de charge électrostatique.

Température d'entreposage: [Ambiant]
Pression de stockage: [Ambiant]

Récipients/emballages adaptés: Camion-citern; Fût; Barges; Wagon-citerne
Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique): Acier au carbone; Acier inoxydable; Polyester; Téflon; Polyéthylène; Polypropylène
Matériaux et enduits inadéquats: Caoutchouc butyle; Caoutchouc naturel; Éthylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Nom de la substance	Forme	Limite/Norme			Remarque	Source
ÉTHYLBENZÈNE		TWA	20 ppm			ACGIH
NAPHTALÈNE		TWA	10 ppm		Peau	ACGIH
NONANE		TWA	200 ppm			ACGIH
PSEUDOCUMÈNE (TRIMÉTHYL-1,2,4 BENZÈNE)		TWA	25 ppm			ACGIH
SOLVANT STODDARD	Vapeur.	TWA	73 ppm	400 mg/m3	Total des hydrocarbures	Fournisseur
SOLVANT STODDARD		TWA	100 ppm			ACGIH

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.
Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Demi-masque à élément filtrant

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

Protection des mains: Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière:

Le port de gants de protection chimique est racommandé.

Protection des yeux: Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de

documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :
Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
Forme: transparent
Couleur: Incolore
Odeur: Piquante, de pétrole
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15.6 °C): 0.79 [En ce qui concerne l'eau] [Calculé]
Masse volumique: 790 kg/m³ (6.59 lb/gal, 0.79 kg/dm³) [ASTM D4052]
Inflammabilité (solide, gaz): N/A
Point d'éclair [Méthode]: 46°C (115°F) [ASTM D-56]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.8 LSE: 6.0
Température d'auto-inflammation: 260°C (500°F) [ASTM E659]
Point d'ébullition / Intervalle: 159°C (318°F) - 200°C (392°F) [ASTM D86]
Température de décomposition: N/D
Densité de vapeur (air = 1): 4.8 à 101 kPa [Méthode interne]
Tension de vapeur: 0.2 kPa (1.5 mm Hg) à 20°C [Calculé]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): 0.1 [Méthode interne]
pH: N/A
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): > 4 [Estimation]
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 1.1 cST (1.1 mm2/sec) à 40°C | 1.3 cST (1.3 mm2/sec) à 20°C [Calculé]
Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: N/A
Point d'écoulement: < -51°C (-60°F) [ASTM D5950]
Poids moléculaire: 140 G/MOLE [Calculé]
Coefficient de dilatation thermique: 0.00099 par °C [Calculé]

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Matière stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

MATÉRIAUX À ÉVITER: Oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La substance ne se décompose pas à température ambiante.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50> 13.1 mg/l (Concentration de vapeur maximale possible)	Toxicité minime. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 403
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.
Ingestion	
Toxicité aiguë (Rat): DL50> 15000 mg/kg	Toxicité minime. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 401
Peau	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50> 3400 mg/kg	Toxicité minime. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 402
Corrosion de la peau/Irritation: Données existantes	Peut assécher la peau et entraîner une gêne et une dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 404
Œil	
Lésions oculaires graves/Irritation: Données existantes	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 405
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles.	Non présumé être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 406
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagénicité pour les cellules	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Basé sur

germinales: Données disponibles.	des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 471 473 474 475 479
Cancérogénicité: Aucune valeur finale pour cette matière.	A causé le cancer chez des animaux de laboratoire, mais la pertinence chez les humains est incertaine. Basé sur l'évaluation des composants.
Toxicité sur la reproduction: Données disponibles.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 413 414 415
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Exposition répétée: Données disponibles.	Non présumé causer des lésions à des organes sous l'effet d'une exposition prolongée ou répétée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la directive de l'OCDE 408 411 413

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITÉ AIGUË
ÉTHYLBENZÈNE	Létalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 17.8 mg/l (Vapeur) (Rat); Léthalité par voie orale: DL50 3.5 g/kg (Rat)
NAPHTALÈNE	Létalité par inhalation: 4 hour(s) CL50> 0.4 mg/l (Concentration de vapeur maximale possible) (Rat); Léthalité par voie orale: DL50 533 mg/kg (Souris)

AUTRES INFORMATIONS

Produit seul:

Les concentrations de vapeurs/aérosols supérieures aux niveaux d'exposition conseillés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires et peuvent causer maux de tête, vertiges, anesthésie, somnolence, perte de conscience et autres effets sur le système nerveux central y compris la mort. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des matières de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau qui peut possiblement entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Contient:

NAPHTALÈNE: L'exposition à de fortes concentrations de naphtalène peut causer la destruction des globules rouges, de l'anémie et des cataractes. Le naphtalène a provoqué l'apparition d'un cancer dans des études sur les animaux de laboratoire, mais il n'a pas été démontré que ces résultats s'appliquaient à l'être humain. ÉTHYLBENZÈNE : Des études sur des aninmaux de laboratoire ont fait état de cas de cancer. Il n'est pas établi que ces résultats s'appliquent à l'être humain.

Statut CMR:

Nom chimique	Numéro CAS	Listes réglementaires
ÉTHYLBENZÈNE	100-41-4	3, 4

NAPHTALÈNE	91-20-3	3, 4
NONANE	111-84-2	4
PSEUDOCUMÈNE (TRIMÉTHYL-1,2,4 BENZÈNE)	95-63-6	4

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A
3 = CIRC 2B
4 = ACGIH ALL
5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données pour le produit, les composants du produit ou des produits semblables, par l'application de principes d'extrapolation.

ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets né fastes à long term l'environnement aquatique.

MOBILITÉ

Matériel -- Très volatil, se décompose rapidement dans l'air. Ne devrait pas se séparer pour former des sédiments et des solides résiduaires.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Matériel -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

Hydrolyse:

Matériel -- L'effet d'hydrolyse n'est pas présumé être important.

Photolyse:

Matériel -- L'effet de photolyse n'est pas présumé être important.

Oxydation atmosphérique:

Matériel -- Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

AUTRES INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COV (méthode EPA 24): 6.593 lbs/gal

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Mise en garde concernant les contenants vides. (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (TDG)

Nom d'expédition correct: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1268
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Oui
Dispositions particulières: 91,92,150

Note: La désignation de polluant marin est seulement applicable si transporté sur l'eau.

TERRE (DOT)

Nom d'expédition correct: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A (1,2,4-Triméthylbenzène, Naphtalène)
Classe et division de danger: 3
Numéro d'identification: 1268
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Oui
Numéro ERG: 128
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: UN1268, DISTILLATS DE PETROLE, N.S.A. (1,2,4-Triméthylbenzène, Naphtalène), 3, GE III, POLLUANT MARIN

MER (IMDG)

Nom d'expédition correct: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A (1,2,4-Triméthylbenzène, Naphtalène)
Classe et division de danger: 3
EMS Number: F-E, S-E
Numéro UN: 1268
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Oui
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: UN1268, DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (1,2,4-triméthylbenzène, naphtalène), 3, GE III, (46 °C c.f.), POLLUANT MARIN

AIR (IATA)

Nom d'expédition correct: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1268
Groupe d'emballage: III
Étiquette(s): 3

Nom du document de transport: UN1268, DISTILLATS DE PETROLE, N.S.A., 3, PG III

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LCPE: Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

Inscrit ou exempté de l'inscription / notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir une ou des substances soumises à une notification à l'EPA - Inventaire de la TSCA actif avant importation aux États-Unis): AIIC, DSL, ENCS, IECSC, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:

Nom chimique	CAS Number	Listes réglementaires
NONANE	111-84-2	1, 5
PSEUDOCUMÈNE (TRIMÉTHYL-1,2,4 BENZÈNE)	95-63-6	6

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4	3 = TSCA 5e	5 = TSCA 12b
2 = TSCA 5a2	4 = TSCA 6	6 = INRP

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables; Liquide inflammable, Cat. 2
H226 : Liquide et vapeurs inflammables; Liquide inflammable, Cat. 3
H228 (2): Matière solide inflammable; Matière solide inflammable, Cat 2
H302 : Nocif en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; Aspiration, Cat. 1
H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2
H319(2A) : Cause une sévère irritation des yeux; Lésions oculaires graves/irr. oculaire, Cat. 2A
H332 : Nocif en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4
H335 : Peut causer de l'irritation respiratoire; Organe cible exp. unique, Irritation respiratoire
H336 : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges; Organe cible exp. unique, Narcotique
H351 : Soupçonné de causer le cancer; Cancérogénicité selon le SGH, Cat. 2
H373 : Peut causer des lésions à des organes en raison d'exposition prolongée ou répétée; Organe cible, Répété, Cat. 2
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aigüe, Cat. 1
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aigüe, Cat. 2
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 1
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 2
H412 : Néfaste pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 3

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:
Composition: Table de composant Une information a été modifiée.
Symboles SGH pour la santé Une information a été modifiée.
Symbole physique/chimique SGH Une information a été modifiée.
Identification des dangers: Effets sur la santé Une information a été modifiée.
Section 06: Mesures de protection Une information a été modifiée.
Section 08: Table des limites d'exposition Une information a été modifiée.
Section 11: Conclusion sur la cancérogénicité Une information a été modifiée.
Section 11: Table Citant la Liste Tox Une information a été modifiée.
Section 14: IMO Nom technique - All Une information a été modifiée.
Section 15: Liste de l'inventaire national des produits chimiques des États-Unis Une information a été modifiée.
Section 16: Touche HCode Une information a été modifiée.

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballe le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

DGN: 5007510 (1013969)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés